

VILLE DE MONDEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2026

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

La maquette du Compte Financier Unique du budget principal pour l'exercice 2025 est jointe au présent rapport de présentation.

1. Budget principal – les résultats de l'exercice 2025

1.1. Les résultats de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution
16 Emprunts et dettes assimilées	474 560,00 €	419 946,27 €	88%
20 Immobilisations incorporelles	38 965,40 €	22 940,00 €	59%
204 Subv. Equipement versées	766 327,74 €	386 288,75 €	50%
21 Immobilisation corporelles	3 780 572,07 €	2 981 653,67 €	79%
23 Immobilisation en cours	1 124 729,17 €	911 717,41 €	81%
27 Autres immobilisations financières	70 000,00 €	- €	
Total dépenses réelles	6 255 154,38 €	4 722 546,10 €	75%
Dépenses d'ordre	593 713,00 €	217 150,13 €	37%
TOTAL EXERCICE	6 848 867,38 €	4 939 696,23 €	72%
001 – Résultat N-1 reporté			
TOTAL GENERAL	6 848 867,38 €	4 939 696,23 €	72%
RECETTES			
Chapitre	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution
10 Dotations fonds divers et réserves	1 300 000,00 €	923 456,81 €	71%
13 Subventions d'invest.	2 172 808,12 €	1 194 494,24 €	55%
16 Emprunts et dettes assimilées	50 000,00 €	4 056,00 €	8%
26 Participations et créances rattachées	- €	19 296,00 €	
27 Autres immobilisations financières	171 000,00 €	59 409,00 €	35%
024 Produits de cession d'immo	149 137,00 €		
Total recettes réelles	3 842 945,12 €	2 200 712,05 €	57%
Recettes d'ordre	1 393 713,00 €	1 096 398,18 €	79%
021 Virement section de fonct.	500 000,00 €		
TOTAL EXERCICE	5 736 658,12 €	3 297 110,23 €	57%
001 – Résultat N-1 reporté	1 112 209,26 €	1 112 209,26 €	
TOTAL GENERAL	6 848 867,38 €	4 409 319,49 €	64%

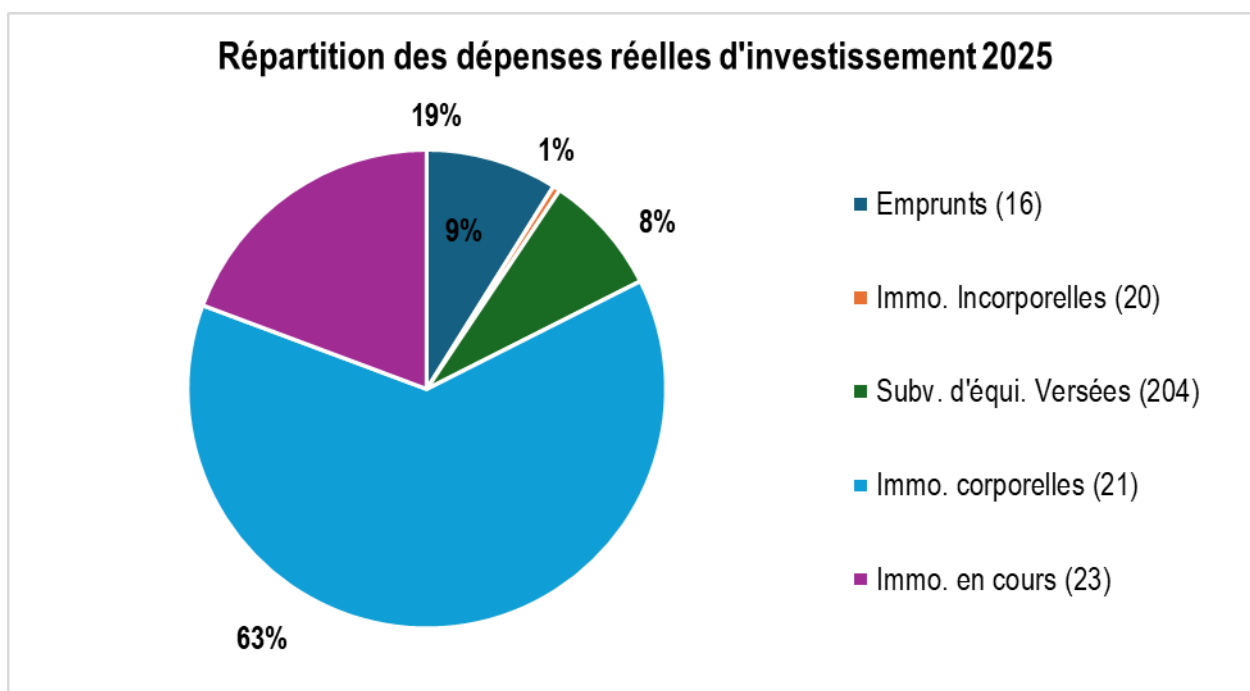
Avec des recettes d'un montant total de 3 297 110.23 €, auxquels s'ajoute l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2024 de 1 112 209.26 €, et des dépenses pour un total de 4 939 696.23 €, le résultat de la section d'investissement est déficitaire de 530 376,74 €.

Ce résultat déficitaire est reporté en dépenses d'investissement au BP2026 (compte 001).

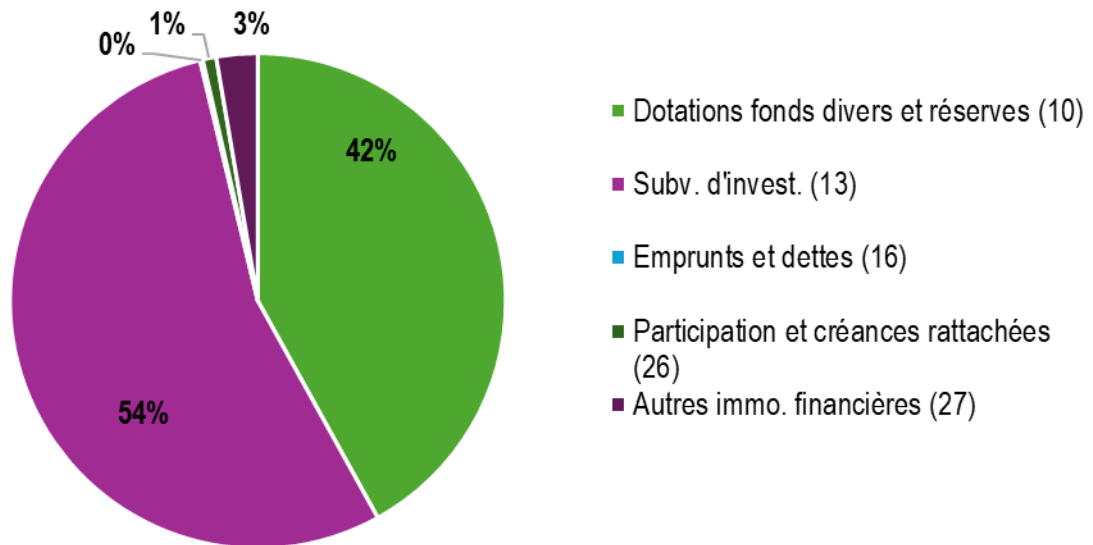
Par ailleurs, les reports - c'est-à-dire les opérations engagées non encore liquidées - s'élèvent à 645 029,42 € en dépenses et 388 100,68 € en recettes. Cela porte le résultat total de la section d'investissement à – 787 305.48 €. La section d'investissement en 2025 présente donc un déficit/besoin de financement qui doit être comblé par le résultat de la section de fonctionnement.

Les principales **dépenses d'investissement** sont les suivantes :

- Le **remboursement du capital de la dette** (les charges financières sont une dépense de fonctionnement) ;
- Les **immobilisations incorporelles** : ces dépenses correspondent aux frais d'études et de recherche par exemple ;
- Les **immobilisations corporelles** : ce sont toutes les acquisitions ou travaux durables exécutés dans l'année (ex. : achat de véhicule, de matériels, de mobilier, aménagements...) ;
- Les **immobilisations en cours** : ce sont les travaux des opérations importantes s'effectuant sur plus d'un exercice (ex. : travaux de rénovation du Foyer Clair Soleil).



Répartition des recettes réelles d'investissement 2025



Les principales **recettes d'investissement** sont les suivantes :

- L'autofinancement, qui correspond au résultat de l'exercice précédent s'il est excédentaire (Chap.001) mais également à une éventuelle affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice antérieur (article 1068).
- Les dotations : le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est perçu annuellement en fonction des dépenses d'investissements réalisées l'année précédente (711 936,45 € en 2025) ; la taxe d'aménagement, générée par les autorisations de construire, d'agrandir, de rénover ou d'aménager. En 2025, la commune a perçu une recette totale de 11 520,36 €.
- Les **subventions d'investissement**.

La collectivité a obtenu plusieurs cofinancements en 2025 :

- Projet de rénovation des toitures du Multi-Accueil, de l'école des Tilleuls et de l'école Langevin : 53 952 € de DSIL soit 30% des dépenses prévisionnelles HT.
- Projet de sécurisation de la paroi rocheuse au 29bis de la rue des Roches : 35 800 € du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs soit 50% des dépenses éligibles HT.
- Achat d'un véhicule électrique : 2 600 € du SDEC pour un achat de 16 900 € HT.

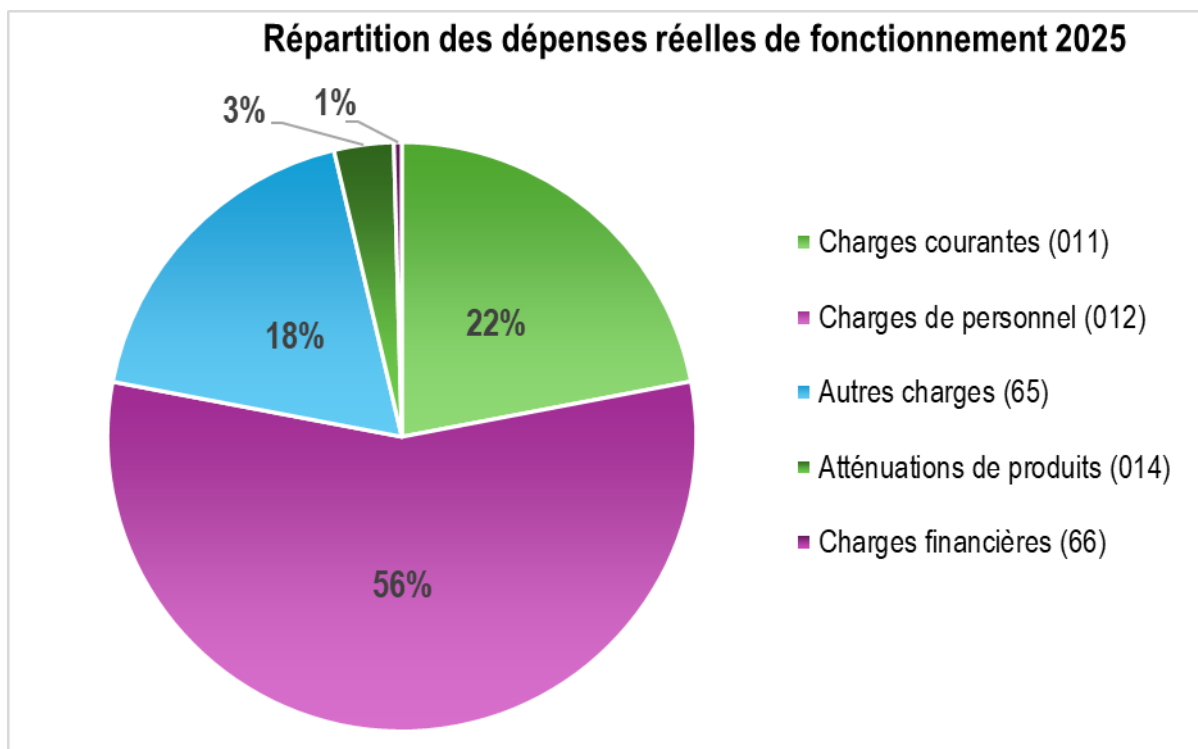
1.2. Les résultats de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	BP 2025 (BP+virements+DM)	CFU 2025	Taux d'exécution
011 Charges à caractère général	4 504 854,00 €	3 830 979,62 €	85,0%
012 Charges de personnel	9 787 695,00 €	9 758 075,89 €	99,7%
014 Atténuation de produits	623 016,00 €	570 838,00 €	91,6%
65 Autres charges de gestion courante	3 414 024,36 €	3 188 130,80 €	93,4%
66 Charges financières	98 500,00 €	75 566,67 €	76,7%
67 Charges exceptionnelles	70 000,00 €	62 201,79 €	88,9%
68 Dotations aux provisions	25 843,00 €	- €	
Total dépenses réelles	18 523 932,36 €	17 485 792,77 €	94,4%
Dépenses d'ordre	850 000,00 €	1 011 963,78 €	119,1%
023 Virement à la section d'investissement	500 000,00 €		
TOTAL EXERCICE	19 873 932,36 €	18 497 756,55 €	93,1%
TOTAL GENERAL	19 873 932,36 €	18 497 756,55 €	93,1%
RECETTES			
Chapitre	BP 2025	CFU 2025	Taux d'exécution
013 Atténuation de charges	80 000,00 €	113 811,14 €	142,3%
70 Produits des services, du domaine	1 671 000,00 €	1 751 736,73 €	104,8%
73 Impôts et taxes (sauf 731)	7 269 343,00 €	7 273 555,07 €	100,1%
731 Fiscalité locale	6 004 000,00 €	6 513 788,41 €	108,5%
74 Dotation et participation	2 017 787,00 €	2 125 359,55 €	105,3%
75 Autres produits de gestion courante	475 000,00 €	365 102,88 €	76,9%
76 Produits financiers	7 600,00 €	5 941,00 €	78,2%
77 Produits exceptionnels	76 408,00 €	212 155,58 €	277,7%
Total recettes réelles	17 601 138,00 €	18 361 450,36 €	104,3%
Recettes d'ordre	50 000,00 €	132 715,73 €	265,4%
TOTAL EXERCICE	17 651 138,00 €	18 494 166,09 €	104,8%
002 Résultat N-1 reporté	2 222 794,36 €	2 222 794,36 €	
TOTAL GENERAL	19 873 932,36 €	20 716 960,45 €	104,2%

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé de **2 219 203.90 €**, dont 2 222 794.36 € d'excédent reporté (exercice N-1).

Les principales **dépenses de fonctionnement** sont les suivantes :

- Les charges courantes ou charges à caractère général (Chap.011) : elles recouvrent les dépenses énergétiques, les frais d'alimentation pour la restauration scolaire notamment, les dépenses d'entretien courant des bâtiments, les frais de télécommunication, les contrats...
- Les charges de personnel (Chap.012) : elles recouvrent la rémunération des agents, les cotisations patronales, l'assurance du personnel...
- Les autres charges de gestion courante (Chap.65) : il s'agit essentiellement des dépenses relatives aux indemnités des élus et aux subventions versées.
- Les charges financières (Chap.66) : elles correspondent aux intérêts des emprunts contractés (le remboursement des emprunts est une dépense d'investissement).



Les principales **recettes de fonctionnement** sont les suivantes :

- Les produits des services (Chap.70) : il s'agit des recettes perçues pour les services rendus et dont les tarifs sont fixés par le conseil municipal (restaurants scolaires, garderies, crèche, camping, cimetière...) ainsi que des recettes de refacturation de mise à disposition des moyens communaux auprès du CCAS, de Caen la mer ou encore du SIVOM des Trois Vallées.
- Les produits de la fiscalité locale : recettes issues des taxes dont les taux sont fixés par le conseil municipal, comme la taxe foncière et la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure-TLPE (1 023 935,08 € en 2025) mais aussi les droits de mutations (529 927 € en 2025) ;
- Les impôts et taxes (Chap.73) : il s'agit ici des recettes issues de versements intercommunaux comme l'Attribution de Compensation (AC), la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), le FPIC et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).
- Les dotations, subventions et participations (Chap.74) : ces recettes correspondent aux dotations versées par l'Etat avec principalement la compensation pour les exonérations de taxe foncière et la dotation de solidarité urbaine, mais également les participations de la CAF ou encore du Département.
- Les « autres de produits de gestion courantes » (Chap.75) correspondent essentiellement aux loyers et redevances perçues.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2025

